# EFPP Suisse Romande

Rapport de la Commission Qualité

Pour Ag du 26 novembre 2022

Lors de l’AG précédente, nous évoquions la constitution d’une Commission Qualité, qui allait travailler sur les critères de qualité, qui ont été proposés par la SSPP, en réponse à l’état qui rajoutait un nouvel article à la LAMal sur la qualité et l’économicité, avec des deadlines très serrés : début de mise en route au 1er avril 2022, signature de conventions entre les faîtières médicales et des assurances, puis contrôle de leur mise en place dès 1er avril 2023.

Nous n’avons pas pu trouver de représentant de l’EFPP SR pour la commission de qualité de la SSPP. Nous avons été en contact avec Anouk Gehret, membre de l’EFPP SA et de la Com de la SSPP.

Nous avons écrit une lettre dans le sens de ce que nous avions convenu à l’AG, adressée à la présidente de la SSPP Mme Fulvia Rota, qui n’a fait que la déléguer à la Commission Qualité et plus particulièrement à Mme Gueret.

Nous apprenions que tout au plus au 1er avril 22 seul les Cercles de qualité, qui correspondent à un des critères, devraient se mettre en place.

Où en sommes-nous aujourd’hui : A Jean qui pleure et Jean qui rit.

Notre collègue John Lippen a suivi la formation de modérateur de cercles de qualité, pour voir cela de plus près. Il en sort très pessimiste, parle d’une méthode de travail en groupe inspirée des modèles de management en entreprise visant à augmenter la productivité, avec pour mots clefs : Amélioration/Vérification sur le terrain de leur efficacité. Il ne pense pas que nous pourrons faire valoir notre point de vue de psychodynamicien.

Mais nous apprenons aussi que la Commission de la SSPP est en cours de réorganisation. Que les cercles de qualité sont bien considérés comme des mesures de qualité, mais qu’apparemment aucun contrôle n’est prévu, sur fond de controverse entre le Conseil fédéral et la FMH/SSPP sur le financement de tout cela.

John Lippen parle de quitter la Commission qualité de l’EFPP. La question se pose de la dissoudre. Je pense pour ma part qu’il faut rester vigilant à l’avance de ces démarches, voir ce que signifie cette réorganisation de la Commission SSPP, savoir aussi que la FSP ne se sent pas liée pour l’instant à ces préceptes de la SSPP, ce qui pourrait être, peut-être, une opportunité pour redynamiser le débat au moment de la prise en charge par la LAMal des psychothérapies assurées par les psychologues.

Le 26 novembre 2022 Catherine Rodrigues